

LE PRÉCURSEUR,

JOURNAL CONSTITUTIONNEL DE LYON ET DU MIDI.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCE, INDUSTRIE ET COMMERCE.



Ce Journal paraît tous les jours excepté le lundi. — Le prix de l'abonnement est de 16 fr. pour trois mois, 31 fr. pour six mois, et 60 fr. pour l'année. — Affranchissemens pour l'étranger, 2 fr. par trimestre. — On s'abonne à Lyon, rue Saint-Dominique, passage Couderc, au deuxième étage; à Paris, chez M. SAUTELER, libraire, place de la Bourse, et chez tous les Libraires et Directeurs des Postes. — Les lettres et paquets doivent être affranchis.

LYON, 7 décembre 1827.

Ce n'est pas seulement notre correspondance qui nous présente le changement du ministère, suite nécessaire des élections, comme un fait imminent et peut-être même déjà consommé.

Voici ce qu'annonce la *Gazette Universelle* de ce jour, d'après sa correspondance de Paris :

« La véritable cause du non-rétablissement de la censure jusqu'à ce jour, est que l'acte qui ordonnerait cette mesure exige la signature de trois ministres responsables, et que, dans l'état des choses, cette formalité ne pourrait s'accomplir; car le ministère tout entier est, dit-on, vacant. Samedi, M. le vicomte de Peyronnet a donné sa démission, et hier, dimanche, tous les autres ministres sont venus remettre leurs portefeuilles entre les mains du roi. Cette démarche serait motivée sur ce que le ministère n'aurait pas obtenu la majorité dans la nouvelle chambre des députés.

« Ce qui signifierait la révolution ministérielle qu'on annonce, ce serait la suppression du titre de président du conseil. On pense qu'une telle suprématie donne trop d'avantage à l'opposition, qui dirige ses efforts contre l'administration en masse, représentée par un seul homme, au lieu d'attaquer les ministres isolément et individuellement.

« En divisant ainsi la responsabilité, on croit pouvoir briser moralement l'opposition, qui, sous le rapport de l'ensemble des actes, trouvera devant elle la royauté inviolable, et sera obligée de s'arrêter à une certaine distance. La charte dit que les ministres sont responsables, que la chambre des députés a le droit d'accuser les ministres; elle ne dit nulle part le ministère, et il y a en effet une grande différence. »

En cherchant dans cet article la confirmation d'un fait qui devient plus certain par la concordance de témoignages venant de sources opposées, nos lecteurs n'ont sans doute pas besoin d'être prévenus contre ce misérable raisonnement au moyen duquel on distingue, quant à la responsabilité, le ministère des ministres. Certes, ce ne sont pas les fonctions, ce sont les personnes qui sont passibles d'accusation, chacune pour les faits qui la concernent. Mais quand il y a solidarité dans les actes, n'y a-t-il pas aussi solidarité de droit dans la responsabilité? D'autre part, quand l'accusation porte contre un système délibéré en conseil et suivi par chaque ministre comme exécuteur de l'ensemble général, peut-on dire que cette communauté de volonté n'entraîne pas une communauté de responsabilité?

La même feuille contient l'annonce d'un fait qui semblerait par sa nature appartenir à une époque qui n'est plus la nôtre :

« Le fameux chef de secte Coessin, dit-elle, vient d'être, sinon excommunié, du moins suspendu de la communion des fidèles par Mgr. l'archevêque de Paris. Cet homme singulier se présentait trois fois par semaine à l'église de l'Assomption, suivi de quarante personnes des deux sexes qui communiaient en même temps. Cet appareil de dévotion ayant frappé l'attention de tous les paroissiens, l'autorité ecclésiastique a dû s'enquérir des conditions, des doctrines et du but de cette association; elle a découvert que rien n'était moins orthodoxe. On assure que l'autorité ecclésiastique d'un diocèse de France a été obligée d'intervenir dans ce qui concerne cette secte et d'en informer la cour de Rome, en raison d'un établissement que M. Coessin a créé auprès de Pistoie, et où il comptait réunir ses prosélytes. »

De pareils débats de nos jours ne font guère de bruit que dans les sacristies. Cependant ils peuvent toucher à une question importante, celle de la liberté des cultes. Espérons que dans cette affaire les anathèmes de Rome et des évêques ne dépasseront pas les bornes que nos lois leur imposent.

A Monsieur le Rédacteur du PRÉCURSEUR.

Lyon, 7 décembre 1827.

Vous nous avez fait connaître le procès du nouveau député de Sarreguemines, et comme vous, j'en attends les résultats. Mais qu'il me soit permis, M. le rédacteur, de douter de votre véracité, lorsque vous annoncez que M. Michel de St-Albin, actuel-

lement receveur-général de la Moselle, était autrefois un obscur commis d'une maison de banque de cette ville, cachant sous le nom d'Albin Michel ses brillantes destinées. Je ne puis croire, Monsieur, à cette étrange métamorphose; car, pour s'opérer, il aurait fallu qu'une ordonnance insérée au *Moniteur* eût autorisé M. Albin Michel à quitter le nom de ses pères et à en prendre un plus pompeux. Mais jusqu'ici le journal officiel n'en a publié aucune. Ce n'est pas tout encore, n'a-t-il pas fallu que le nouvel élu de la Moselle produisît ses pièces, et notamment son acte de naissance, entre les mains de M. le préfet, qui a dû dresser les listes électorales de ce département. Or certainement, M. le préfet n'eût point porté sur ces listes M. Michel de St-Albin, alors que l'acte de naissance en faisait simplement un Albin Michel. Enfin, Monsieur, la même erreur n'eût pas été commise dans l'ordonnance qui a nommé président d'un collège électoral celui qui en a été ensuite proclamé député.

Voilà, M. le rédacteur, des doutes que je vous sou mets et que je voudrais voir s'éclaircir. Mais si, comme vous l'annoncez, il était vrai que le nom patronymique du receveur-général de la Moselle fût Michel, et Albin son prénom, alors mes doutes seraient d'une autre nature. Il me semble en effet que la chambre des députés ne pourrait pas recevoir dans son sein M. Albin Michel, quand les électeurs de Sarreguemines ont cru nommer M. de Saint-Albin, noble homme de race et non entaché de roture. Certes, Monsieur, l'identité est loin d'être constante; l'acte de naissance représenté par le nouvel élu ne saurait s'appliquer à lui; dès-lors les justifications exigées par la loi seront loin d'être remplies, et M. de St-Albin, repoussé de la chambre faute de justifier d'un acte de naissance régulier, regretterait peut-être alors de n'avoir pas été élu sous le nom plus modeste et non moins honorable d'Albin Michel.

J'ai l'honneur, etc.

Un de vos abonnés.

STATISTIQUE.

Pendant l'année 1826, les tribunaux espagnols se sont occupés des causes suivantes, savoir :

1235 homicides, 15 infanticides, 5 empoisonnemens, 1 anthropophage (ceci s'est passé dans la Catalogne), 16 suicides, 4 duels, 1775 blessures graves, 52 vols, 144 incontinences publiques, 569 injures, 2765 blasphèmes, 56 incendies, 1620 vols, 10 falsifications de monnaie, 43 id. d'écritures authentiques, 640 abus de confiance et malversations, 10 prévarications, 2782 excès divers.

Au nombre des accusés de ces délits, 167 ont été condamnés à mort, 55 aux verges et à l'exposition, 4965 aux travaux publics; arsenaux et présides; 479 à servir dans les armées de terre ou de mer; 46 à la privation de leurs emplois, 7058 à des amendes et à des réprimandes; 194 grâciés, 1532 absous ou dont les causes ont été renvoyées.

D'après les nouvelles les plus récentes de Paris, il n'y a encore rien de décidé sur la formation du nouveau ministère. Tous les noms qu'on met en avant peuvent fort bien n'être qu'une ruse de M. de Villèle, pour exciter les ambitions et se maintenir à l'aide de ces intrigues. M. de Villèle paraît ne vouloir que se mettre à l'abri pendant l'orage, et se préparer une rentrée brillante au pouvoir.

A la suite d'une lettre insérée dans notre avant-dernier N° et relative aux nouveaux métiers mécaniques de M. Guigo, nous avons renvoyé à notre feuille du 8 octobre, c'était 28 octobre qu'il fallait dire. C'est effectivement et seulement dans ce N° que nous avons parlé de cet objet.

PARIS, 5 décembre 1827.

Le Roi est attendu à dix heures du soir aux Tuileries.

— Il y a encore eu aujourd'hui grande affluence et grande agitation à la bourse. Les bruits de changemens dans le ministère s'y sont répétés comme de coutume; c'était le ministère présidé par M. de Polignac, qui avait aujourd'hui le plus de crédit. On parlait beaucoup de l'espèce de résignation que M. de Villèle se prêtait hier soir dans la *Gazette de France*; mais on y croyait

peu; ce n'est pas à la bourse qu'on peut avoir foi aux oracles de M. de Villèle. On disait aussi qu'il devait y avoir demain un grand conseil auquel seraient appelés tous les ministres-d'état. Les fonds se sont soutenus à peu près au taux où ils étaient à la fin de la bourse d'hier. (*Courrier français.*)

— Quoi qu'en dise le journal ministériel, il est certain que M. Lainé est parti de Bordeaux pour Paris, et que M. le duc Decazes a dû se mettre en route deux jours après pour la capitale. (*Constitutionnel.*)

— Des nouvelles de Constantinople du 11, à quatre heures après midi, annoncent que les ambassadeurs n'ont pas quitté cette ville, qu'ils n'ont pas demandé leurs passeports, et que M. le comte Guillemot devait avoir, le lendemain, une entrevue avec le reïss-effendi. Les ambassadeurs attendaient également la réponse à une note qu'ils avaient remise le 19 au divan. La tranquillité de Constantinople n'avait pas été troublée. (*Gazette de France.*)

— M. le premier président Séguier et MM. les commissaires de la cour ont reçu aujourd'hui dans leur cabinet les dépositions de plusieurs témoins, relatives aux événemens des 19 et 20 novembre dernier.

— On écrit du Havre, le 3 décembre :

« Le navire *l'Auguste*, capitaine Coutard, avait été expédié du Havre le 22 juin pour Monte-Video, et devait aller jusqu'à Buénos-Ayres, dans le seul cas où il trouverait la paix faite entre l'empire du Brésil et les Provinces-Unies de la Plata, comme le bruit en était généralement répandu en France. Arrivé dans la rivière de la Plata, et n'y apercevant aucun navire de guerre brésilien, le capitaine Coutard continuait tranquillement sa route, lorsque le 1^{er} septembre, à une heure d'après midi, il eut connaissance de plusieurs navires mouillés à une très-grande distance. Ne doutant pas que ce ne fût l'escadre qui formait le blocus, et voulant éloigner toute idée que son intention pût être de songer à le forcer, au lieu de virer de bord, il se dirigea tout droit sur les navires brésiliens; à peine était-il rendu près de l'amiral, que ce dernier, sans lui demander quel était le nom du navire, d'où il venait, où il allait, et sans daigner même examiner ses expéditions, envoya un canot à bord avec deux officiers, l'un desquels signifia au capitaine Coutard de lui remettre ses papiers et de faire embarquer son équipage et ses passagers, et l'autre prit le commandement du navire.

Ce dernier fut ainsi dirigé sous l'escorte d'un brick de guerre sur Monte-Video, où il arriva le 3 septembre, à deux heures après midi. Les scellés furent aussitôt mis sur les écoutes, et y étaient encore le 14 malgré les vives réclamations du consignataire, du vice-consul de France, et l'indignation générale qu'avait excitée cet acte violent et arbitraire; acte inouï, puisque plusieurs navires anglais et américains, qui se sont trouvés absolument dans la même position que *l'Auguste*, après avoir, comme lui communiqué avec l'escadre, et fait viser leurs papiers, ont été sans aucune difficulté dirigés sur Monte-Video ou autres points. La cause de cette injuste arrêt de la part des Brésiliens est généralement attribuée à l'absence totale dans ces parages, de navires de guerre français, qui puissent appuyer les justes réclamations du commerce.

Comment se fait-il qu'au milieu des événemens dont cette partie de l'Amérique méridionale est aujourd'hui le théâtre, l'absence de tout bâtiment de guerre laisse notre commerce sans protection et notre pavillon exposé aux insultes des parties belligérentes ?

Une violation aussi manifeste du droit des gens que celle que nous venons de signaler, éveillera, il faut l'espérer, la sollicitude des ministres, jaloux de faire respecter l'honneur de la France; mais ce ne sont pas ceux qui dirigent encore nos conseils.

— Le vaisseau le *Breslaw*, qui vient d'arriver à Toulon, a apporté les rapports de l'amiral de Rigny, sur les officiers qui se sont le plus particulièrement distingués dans le combat de Navarin; et sur le compte qui en a été rendu au roi. S. M. a bien voulu accorder les récompenses ci-après aux officiers dont les noms suivent :

M. Longueville (Bon-Jean-François), capitaine de frégate, qui a exercé le commandement du *Breslaw*, après la blessure du commandant de la Brétonnière, a été promu au grade de capitaine du vaisseau.

Les lieutenans de vaisseau Ferrin, second du *Scipion*, et Jouglar, de la *Syrène*, où il a été blessé, ont été nommés capitaines de frégate.

Les enseignes de vaisseau Gouve, du *Breslaw*, Ferrand de Montfort, de l'*Armide*, et Rolland, de la *Syrène*, ont été nommés lieutenans de vaisseau.

Les enseignes auxiliaires de la Croze et Courteau, ont été nommés enseignes de vaisseau entretenus.

Le sieur Pisier, commis principal de la marine, chargé de la comptabilité de l'escadre, a été promu au grade de sous-commissaire.

Le capitaine de frégate Bourdais, second du vaisseau le *Trident*, et le lieutenant de vaisseau Turpin, commandant l'*Alcyone*, ont été nommés officiers de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur.

Le lieutenant de vaisseau Frézier, commandant la *Daphné*, a été nommé chevalier de St-Louis.

(2) Ont été nommés chevaliers de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur, les lieutenans de vaisseau Raffy, Alix, Braut, Vri-gnaud, Dubreuil, Guillois, Bruat et Magré, l'enseigne de vaisseau Chandru de Tréllissac, blessé, et le chirurgien-major Castelein.

Les décorations réservées aux officiers mariniens et marins seront distribuées d'après les désignations qui seront faites par les commandans des bâtimens et sur les propositions de l'amiral, qui sont attendues incessamment, et dans les proportions suivantes :

Syrène, 8; *Trident*, 5; *Scipion*, 5, *Breslaw*, 5; *Armide*, 5; *Alcyone*, 1; *Daphné*, 1. — Total 30.

— Une ordonnance royale du 2 décembre dernier, établit ainsi la spécialité des dépenses du ministère des relations extérieures :

SECTION I^{re} — Administration centrale.

1. 1^{er} Traitement du ministre, 150,000 fr.
2. Appointemens des chefs et employés du ministère, 500,000 fr.
3. Gages des gens de service, 50,000 fr.
4. Dépenses matérielles des bureaux, habillement des gens de service, entretien du mobilier, fournitures diverses pour le service des hôtels, etc., 120,000 fr.; total, 820,000 fr.

SECTION II. — Traitemens des agens du service extérieur.

1. 1^{er} Traitemens des agens politiques, 5,042,000 fr.
2. Traitemens des agens consulaires, 1,792,000 fr.
3. Traitemens des agens en inactivité, 200,000 fr.; total, 5,034,000 fr.

SECTION III. — Dépenses variables.

1. 1^{er} Frais d'établissements et voyages, 400,000 fr.
2. Frais de service, 1,000,000 fr.
3. Frais de courriers, 216,000 fr.
4. Présens diplomatiques, 200,000 fr.
5. Dépenses diverses, 450,000 fr.
6. Dépenses secrètes, 700,000 fr.
7. Missions extraordinaires et dépenses imprévues, 200,000 fr.: total, 3,146,000 fr.

Total général: 9,000,000 fr.

2. Nos ministres secrétaires-d'état aux départemens des affaires étrangères et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance, qui sera insérée au Bulletin des Lois.

Donné à Paris, en notre château des Tuileries, le 2 décembre 1827.

Signé CHARLES.

Par le Roi :

Le ministre secrétaire-d'état des affaires étrangères,
BAJON DE DAMAS.

— D'après le taux des mercuriales, et en exécution de la loi, l'importation des grains est permise dans les départemens ci-après : Le Jura, le Doubs, l'Ain, l'Isère, les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, le Haut-Rhin, le Bas-Rhin, la Moselle, la Meuse, les Ardennes, l'Aisne, le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, la Seine-Inférieure, l'Eure et le Calvados.

— Après avoir occupé les cent bouches de la renommée parisienne, les Osages ont quitté la capitale dans un *incognito* tout-à-fait diplomatique : nous ne songerions pas à le trahir, si cette circonstance ne nous fournissait l'occasion de fixer l'opinion sur le compte de ces illustres étrangers. On a fait sur eux mille histoires ridicoles, en leur contestant jusqu'à leur origine, suffisamment établie par leur conformation. Voici les faits tels que nous les tenons d'une personne qui se croit parfaitement informée. D'abord il y a eu réellement mystification, mais non dans le sens qu'on l'a pensé. Celui qui avait conçu le projet d'importer un chef de la tribu des Osages, en fit prévenir le gouvernement, qui promit une subvention de quarante mille francs, moitié payable à Saint-Louis, moitié à l'arrivée au Havre. Un chef de tribu, avec lequel on s'était préliminairement entendu, quitta alors ses savanes et ses forêts pour se rendre à Saint-Louis avec sa suite, composée de naturels; mais, attaqué en route par une tribu ennemie, il périt dans le combat, atteint d'un coup de feu. Sa suite arriva donc sans lui à Saint-Louis, dont elle n'était plus qu'à peu de distance. On ne voulait pas cependant renoncer à la subvention, et l'un des naturels de la suite se découvrant tout-à-coup une illustre origine, ni plus ni moins que dans un mélodrame, revêtit les insignes et le titre du défunt. Tout alla d'abord le mieux du monde. On débarqua en France; les dîners et les cadeaux se succédèrent; les Osages furent partout accueillis, et l'ambassade des États-Unis les admit même à sa table en qualité de compatriotes; mais l'*usurpation* finit par se découvrir, et l'administration ayant, à ce qu'on assure, refusé de continuer ses subventions, on pria les journaux d'annoncer que le public serait admis à voir les Osages, moyennant finance. L'autorité intervint alors, et dans plusieurs journaux un gendarme à cheval vint apporter à minuit l'ordre de biffer l'annonce que la censure de la rue de Grenelle avait épargnée. Le *prince* avait été honoré de suffrages trop illustres pour qu'on souffrît qu'il fût offert en spectacle public.

Jusqu'au moment de la publication du code forestier, les communes et les établissemens publics ne pouvaient obtenir que de M. le ministre des finances seul, et sur l'avis préalable des agens de l'administration forestière, l'autorisation d'abattre les arbres non réunis en massifs de forêts, tels que ceux qui sont plantés sur les chemins et pavés communaux, sur les promenades et places publiques, sur les remparts et fossés des villes, enfin sur les cimetières et autres propriétés communales. Cependant l'article 90 du nouveau code déclarant qu'il n'y a de soumis au régime forestier que les bois taillis ou futaies appartenant aux communes et aux établissemens publics, déclarés susceptibles d'aménagement ou d'une exploitation régulière, S. Exc. le ministre des finances a reconnu que son administration n'avait

plus désormais à s'occuper des demandés en délivrance d'arbres épars.

Dans cet état de choses, S. Exc. le ministre de l'intérieur a dû examiner dans l'intérêt des communes et des établissements publics, à quelle formalité pour l'avenir il convenait d'assujétir la délivrance des arbres non soumis au régime forestier, et il a reconnu que MM. les préfets, plus à portée d'apprécier les besoins et les ressources pour y satisfaire, pouvaient accorder les autorisations qui seraient réclamées à ce sujet. Cependant, comme il s'agit ici d'aliénation de propriétés, ces magistrats ne devront l'autoriser qu'après s'être préalablement assurés que les arbres ont atteint leur maturité, ou qu'ils dépérissent.

Ils devront prendre des arrêtés spéciaux sur chaque demande séparée, en imposant à l'administration municipale l'obligation expresse de prélever sur le prix des arbres vendus, une somme suffisante pour remplacer les arbres abattus, et de procéder au remplacement dans l'année de l'autorisation. Les dispositions de la circulaire adressée à MM. les préfets, par le ministre de l'intérieur, prouvent que le gouvernement s'attache à restreindre les effets de la centralisation aussi souvent qu'il reconnaît qu'on peut le faire dans l'intérêt des localités, et sans entraver la marche de l'administration générale.

EXTERIEUR.

ESPAGNE.

Madrid, 26 novembre.

Vous avez entendu parler de la secte de los *Labradores del bosque* (les laboureurs de la forêt) ; elle semble prendre de plus en plus de consistance dans beaucoup de provinces. Le but de cette secte est de faire revivre, par tous les moyens possibles, l'ancienne constitution des cortès de Castille, tombée en désuétude par les empiétements du pouvoir d'alors. Il s'agit donc de décider la moitié de la nation à demander la convocation de cette assemblée par états et par ordres (*por estamentos*). Cette convocation aurait de la ressemblance avec celle des états-généraux de France, il y a quarante ans, et c'est probablement par cette concession du monarque, qui, dit-on, n'y répugne pas, que notre régénération politique pourrait commencer. Le point de départ, quoique rétrograde, vaudrait encore mieux que celui de 1822, nous voulons parler de la constitution de Cadix. Mais en attendant, il paraît que la magistrature pense autrement sur ce chapitre ; car la chambre des alcades de la cour ayant été saisie dans le tems de l'instruction de la procédure contre une trentaine d'individus de cette secte, elle a choisi le moment où elle réparait pour l'intimider par un jugement sévère. Plusieurs d'entre eux ont donc été condamnés aux galères, d'autres à une détention plus ou moins longue ; cependant on remarque une espèce de modération dans le jugement des alcades, en ce que personne n'a été condamné à mort.

Les exécutions à mort continuent dans toute la Catalogne, la plupart ont lieu à l'improviste, à huis clos, dans les prisons et dans les cachots ; il a été convenu qu'il n'y aurait plus que très-peu de personnes de pendues, de crainte d'exaspérer les patissans des agraviados. Un seigneur Mizo, qui jouissait d'une immense fortune, et qui a été accusé de l'avoir fait servir à fomenter l'insurrection, a subi le même sort que les chefs de parti vaincus.

AUTRICHE.

Vienne, 25 novembre.

Notre ministère, après avoir reçu la nouvelle du combat de Navarin, a adressé aux puissances alliées une note par laquelle il déclare que, quoiqu'il puisse arriver à Constantinople, l'Autriche est décidée à ne pas se départir de son système de neutralité.

On conservait toujours l'espoir d'un arrangement par l'intermédiaire de l'intermédiaire autrichien, surtout depuis qu'on avait su que le prince de Metternich avait reçu une lettre autographe du grand visir, probablement écrite avant qu'on eût appris à Constantinople la catastrophe de Navarin, dans laquelle ce ministre exprimait le désir que l'Autriche pût se porter comme médiatrice entre la Porte et les trois puissances.

VARIÉTÉS.

HISTOIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE,

PAR A. THIERS (1).

(Premier article.)

La fin du 18^e siècle présente le spectacle le plus étrange et le plus fécond en enseignemens qui ait jamais frappé l'esprit des hommes. Au milieu d'un scepticisme universel, les vieilles traditions s'étaient perpétuées ; le progrès des mœurs et des idées était sans influence sur les lois. L'édit de Nantes avait survécu à Louis XIV ; on renouvelait pour Damiens les supplices de Ravallac ; la torture et la roue étaient conservées comme des institutions de la monarchie. Les affaires publiques étaient le secret de l'état : c'était une indiscretion de le comprendre, un crime de le révéler. Le ministère s'enveloppait des mêmes voiles que la Tournelle ; les édits bursaux se fabriquaient dans l'ombre comme les arrêts de mort, et l'on ne rendait pas plus compte au peuple de son argent que de sa vie.

Cependant, cette administration mystérieuse tolérait presque toujours et encourageait quelquefois les spéculations hardies d'une philosophie nouvelle. Elle lui livrait toutes les théories de l'ordre social, pour en exploiter à son profit les réalités ; elle lui pardonnait d'être licencieuse, pourvu qu'elle restât inapplicable. Contente d'éloigner les discussions où ses intérêts seraient engagés, les maximes du Contrat social l'effrayaient moins que les calculs d'un mémoire sur la compagnie des Indes. On eût dit qu'elle passait les spéculations philosophiques à une génération oisive et spirituelle, comme Mazarin passait les chansons à ses frivoles et turbulens aîeux.

Ainsi le pouvoir vivait dans l'isolement des idées, et les idées se formaient dans l'inexpérience du pouvoir. Dispensées de l'ap-

plication, elles s'égarèrent, sans rencontrer sur leur route les obstacles de la pratique et les leçons de l'expérience. Impuissantes pour réformer un seul abus, elles s'en prirent à la société tout entière, et remplirent les esprits du vague désir d'une réforme universelle. Cependant le pouvoir absolu, dépourvu de tous ses prestiges, ignoré de ses ennemis et s'ignorant lui-même, précipité vers son déclin tandis que s'accroissait leur empire, ne devait apporter, au jour du combat, que son orgueil et sa faiblesse.

C'est le caractère de la révolution française, qu'elle n'a été provoquée ni par la tyrannie du pouvoir, ni par la misère de la nation. Ce n'était pas la Hollande poussée par une oppression implacable jusqu'à l'insurrection, cette dernière raison des peuples, et versant avec fruit sur les champs de bataille un sang qui eût inutilement coulé sur les échafauds ; ce n'était pas même l'Angleterre revendiquant ses libertés parlementaires, et jetée dans la guerre civile par la crainte du papisme et le souvenir de Marie. C'était l'opinion publique lassée de son inactivité, et qui ne pouvait plus se résigner à la licence spéculative comme dédommagement de la liberté politique. La révolution française s'annonçait comme une réforme et non comme une vengeance ; ce fut une invasion philosophique, pour ainsi dire. Et comme autrefois les Barbares, long-tems arrêtés sur les frontières de l'empire romain, ces frontières une fois franchies, s'y précipitèrent de toutes parts ; ainsi les idées, exclues d'un pouvoir qui leur était dû et qu'elles ne connaissaient pas, repoussées par une administration imprévoyante qui n'avait su ni les combattre comme ennemies, ni les accueillir comme auxiliaires, introduites enfin dans le gouvernement, l'envahirent avec impétuosité, et plus tard avec les fureurs de la conquête.

Entre le pouvoir et l'opinion, le combat était inévitable, la victoire n'était pas incertaine. Dès le premier choc, la vieille monarchie tomba en ruines ; ses institutions ne se défendirent pas mieux que ses places fortes ; le régime féodal fut pris d'assaut comme la Bastille.

De rapides succès divisèrent bientôt ceux qui les avaient obtenus ; la discorde éclata parmi les vainqueurs dès les premiers jours de l'assemblée que la révolution avait donnée à la France. Du conflit de ces opinions devait résulter la plus épouvantable catastrophe qui ait jamais bouleversé le monde. Chacun en connaît les résultats ; mais les hommes qui ont assisté à ce grand drame, ignorent pour la plupart les ressorts qu'on fit mouvoir et les motifs qui déterminèrent les chefs de parti dans le choix des moyens. Renfermés dans leur sphère particulière, ceux même qui mirent la main à l'œuvre de notre sanglante régénération, restèrent le plus souvent étrangers à ce grand mouvement d'ensemble qui fit échouer plus d'une fois les plans les mieux concertés des partis. De là, l'obscurité qui a long-tems régné sur la marche de la révolution et sur les excès qui en ont signalé le cours. M. Thiers a entrepris de débrouiller ce chaos et d'y faire pénétrer la lumière. Une lecture attentive de son ouvrage, nous a convaincus qu'il n'a point trop présumé de ses forces.

Si quelques-uns de nos lecteurs se souviennent de ce que la censure nous a permis de dire sur les différentes manières d'écrire l'histoire, à l'occasion du dernier ouvrage d'Augustin Thierry, ils apprécieront les difficultés de la tâche que s'est proposée l'auteur de la nouvelle Histoire de la Révolution. A l'exception du livre de M. Mignet, qui n'est qu'un résumé ou peut-être un système, tous les travaux publiés sur ce sujet ne sont guère que des déclamations plus ou moins éloquentes. M^{me} de Staël elle-même, malgré sa haute supériorité d'intelligence, n'a vu que de l'horreur et du délire dans le pénible enfantement de nos libertés. Il fallait donc d'abord une grande justesse d'esprit pour soupçonner que sous cet amas de violences et de crimes qui frappent d'abord l'imagination, se cachaient de hautes vues, de nobles sentimens, de généreuses passions. Il fallait également une grande audace d'esprit pour entreprendre de mettre ces vérités au grand jour. Après une étude consciencieuse, le premier devoir de l'écrivain était de se jeter hors des routes battues, et de se borner à exposer les faits avec tous leurs détails, en les rattachant toujours, selon leur importance, à la marche générale des événemens. Fidèle à ce système, M. Thiers a fait une histoire vraie, complète, impartiale ; non qu'il se montre indifférent pour tous les partis, mais parce qu'il a rendu justice à tous les acteurs, en n'isolant jamais leurs actes des circonstances dans lesquelles ils se trouvaient placés.

Nous examinerons successivement toutes les parties de ce magnifique ouvrage où l'auteur, tour-à-tour publiciste, diplomate, homme de guerre, économiste, toujours peintre savant et habile écrivain, disparaît derrière les faits et les hommes, et ne laisse jamais, même en discutant, se refroidir l'intérêt qui s'attache à son sujet. Au milieu de l'entraînement inévitable des situations, jamais sa prédilection n'a corrompu sa justice. Si quelquefois il distribue inégalement la bienveillance, cette partialité des esprits convaincus, les faits sont toujours rapportés avec une franchise irréprochable. Il justifie toutes les croyances sincères ; il rend hommage à la grandeur d'âme, même armée contre sa cause ; il s'élève de toutes les nobles passions, et ne refuse à aucune infortune une pitié généreuse.

Un des mérites distinctifs de l'ouvrage de M. Thiers, est

(1) 10 vol. in-8°, prix : 6 fr. 50 c. le vol. ; à Lyon, à la Librairie historique, rue des Célestins, n° 5 ; et à Paris, chez Lecointe et Durey.

à nos yeux, dans le récit des événemens. Ce récit est presque toujours dramatique, et les résumés philosophiques, distribués avec art, le divisent sans le suspendre, et en marquent le repos. Un intérêt soutenu l'anime, et comme dans les compositions du théâtre, les influences secondaires ont été abaissées sous l'influence des principaux caractères; mais le talent de l'historien se compose du choix heureux des événemens. Les faits et les hommes secondaires s'éloignent et disparaissent dans la perspective de l'historien, et l'histoire dispose des événemens comme le peintre de la nature.

C'est surtout dans la mise en scène de Mirabeau qu'éclate l'intérêt dramatique des deux premiers volumes dont nous nous occupons aujourd'hui. Dans toutes les crises, il apparaît avec une audace originale et une immense supériorité. Ses paroles puissantes et inattendues sont presque des événemens; elles passionnent l'histoire qui les recueille; elles y retrouvent une tribune et des auditeurs, et retentissent dans nos cœurs comme autrefois dans celui de nos pères. M. Thiers a obtenu des révélations importantes, et qui seront un jour plus complètes, sur l'époque et les conditions de son traité avec la cour. Ce traité, conclu à prix d'argent, nous a paru caractérisé avec trop d'indulgence, et c'est peut-être, hâtons-nous de le dire, le seul reproche que mérite le jugement ordinairement si consciencieux de l'auteur. Parce qu'il n'abandonna pas la révolution et ses principes, Mirabeau n'échappa pas à la honte du salaire. Faut-il donc le louer d'une fidélité d'où dépendait sa puissance? Qui eût pu payer cette désertion? Il y a un prix pour la servitude; il n'y en a point pour le suicide. Sans doute, la raison de Mirabeau l'inspira comme eût dû l'inspirer sa conscience: elle l'arrêta au bord de l'abîme de la bassesse où l'entraînaient ses passions, et tout ce qu'on peut dire pour le défendre, c'est que son génie protégea son caractère, le préserva de ses faiblesses, et le couvrit encore de son éclat.

Nous avons essayé de caractériser la manière de M. Thiers, une citation vaudra mieux que nos paroles:

« La fin de Mirabeau approchait, et c'étaient là ses derniers triomphes. Des pressentimens de mort se mêlaient à ses vastes projets, et quelquefois en arrêtaient l'essor. Cependant sa conscience était satisfaite, l'estime publique s'unissait à la sienne, et l'assurait que, s'il n'avait pas encore assez fait pour le salut de l'état, il avait du moins assez fait pour sa gloire. La philosophie et la gaieté se partagèrent ses derniers instans. Pale et les yeux profondément creusés, il paraissait tout différent à la tribune, et souvent il était saisi de défaillances subites. Les excès de plaisir et de travail, les émotions de la tribune avaient usé en peu de tems cette existence si forte. Des bains qui renfermaient une dissolution de sublimé, avaient produit cette teinte verdâtre qu'on attribuait au poison: la cour était alarmée, tous les partis étonnés; et, avant sa mort, on s'en demandait la cause. Une dernière fois, il prit la parole à cinq reprises différentes, sortit épuisé et ne reparut plus; le lit de mort le reçut et ne le rendit qu'au Panthéon. Il avait exigé de Cabanis qu'on n'appelât pas de médecins; néanmoins on lui désobéit, et ils trouvèrent la mort qui s'approchait et qui déjà s'était emparée de ses pieds; la tête fut la dernière atteinte, comme si la nature avait voulu laisser briller son génie jusqu'au dernier instant. Un peuple immense se pressait autour de sa demeure, et embarrassait toutes les issues dans le plus profond silence. La cour envoyait émissaires sur émissaires; les bulletins de sa santé se transmettaient de bouche en bouche, et allaient répandre la douleur à chaque progrès du mal. Lui, entouré de ses amis, exprimait quelques regrets sur ses travaux interrompus, quelque orgueil sur ses travaux passés. « Soutiens, disait-il à son domestique, soutiens cette tête, la plus forte de France. » L'empressement du peuple le toucha. La visite de Barnave, son ennemi, qui se présenta au nom des Jacobins, lui causa une douce émotion. Il donna encore quelques pensées à la chose publique. L'assemblée devait s'occuper du droit de tester; il appela M. de Talleyrand, et lui remit un discours qu'il venait d'écrire: « Il » sera plaisant, lui dit-il, d'entendre parler contre les testaments » un homme qui n'est plus et qui vient de faire le sien. » La cour avait voulu, en effet, qu'il le fit; promettant d'acquiescer tous les legs. Reportant ses vues sur l'Europe, et devinant les projets de l'Angleterre: « Ce Pitt, dit-il, est le ministre des préparatifs; il gouverne avec des menaces; je lui donnerais de la » peine si je vivais. » Le curé de sa paroisse vint lui offrir ses soins, il le remercia avec politesse, et lui dit en souriant qu'il les accepterait s'il n'avait dans sa maison son supérieur ecclésiastique. M. l'évêque d'Autun. Il fit ouvrir ses fenêtres: « Mon ami, » dit-il à Cabanis, je mourrai aujourd'hui; il ne reste plus qu'à » s'envelopper de parfums, qu'à se couronner de fleurs, et s'en » vironner de musique, afin de se livrer paisiblement au sommeil. » Des douleurs poignantes interrompaient de tems en tems ses discours si nobles et si calmes. « Vous aviez promis, disait-il à ses amis, de m'épargner des souffrances inutiles. » En disant cela, il demande de l'opium avec instance: comme on le lui refusait, il l'exige avec sa violence accoutumée; pour le satisfaire, on le trompe, et on lui présente une coupe en lui persuadant qu'elle contenait de l'opium; il la saisit avec calme, avale le breuvage qu'il croyait mortel, et paraît satisfait: un instant après il expire. C'était le 20 avril 1791. Cette nouvelle se répand aussitôt à la cour, à la ville, à l'assemblée. Tous les partis espéraient en lui, et tous, excepté les envieux, sont frappés de douleur: l'assemblée interrompt ses travaux, un deuil général est ordonné, des funérailles magnifiques sont préparées..... Ainsi finit cet homme extraordinaire, qui dut être beaucoup loué, beaucoup blâmé, et faire beaucoup de bien et de mal; car le génie n'est qu'une plus grande aptitude à l'un et à l'autre; cet homme qui, après avoir su vaincre les vieilles races, osa se retourner contre les nouvelles qui l'avaient aidé à vaincre, les arrêta de sa voix et la leur faire aimer en l'employant contre elles; cet homme enfin, qui fit son devoir par raison, par génie, mais non pour quelque peu d'or jeté à ses passions, et qui eut le singulier honneur, lorsque toutes les popularités finirent par le dégoût du peuple, de voir la sienne ne céder qu'à la mort..... »

» Long-tems on regretta sa présence. Dans la confusion des disputes on portait les regards sur cette place qu'il avait occupée, et on semblait invoquer celui qui les terminait d'un mot victorieux. « Mirabeau n'est plus ici, s'écria un jour Maury, on ne m'empêchera pas de parler..... »

En retraçant ces paroles, on est saisi d'une tristesse involontaire, on éprouve cette surprise douloureuse qui suivit les derniers momens du grand orateur, fit taire les rivalités, désarma la haine et imposa silence à l'envie. On comprend que l'assemblée, découragée d'elle-même, ait un moment cru périr avec son plus grand orateur. « Le grand chêne était tombé, dit Mad. de Staël, le reste ne se distinguait plus. » Quel hommage que ce cri de douleur arraché à la fille de Necker, qui en demande pardon à son père!

AVIS.

PAQUEBOTS A VAPEUR SUR LA SAONE.

Service de la semaine du 9 au 15 décembre.

De Lyon à Châlons, en 2 jours; départ à 7 heures du matin, dimanche, lundi, mercredi, jeudi et samedi.

De Châlons à Lyon, en 1 jour; départ à 6 heures du matin, dimanche, mardi, mercredi, vendredi et samedi.

L'on trouve à bord un restaurant à la carte, des journaux, des livres, et tout ce qui peut contribuer à l'agrément du voyage; les chambres des premières sont chauffées par de poêles à bois. Les paquebots à vapeur stationnent toujours quai Peyrolerie, au-dessus du pont St-Vincent.

VERMICELLE ANALEPTIQUE

DE DOLET JEUNE ET FILS AINÉ.

Brevet par S. M. le Roi de France.

1° au Sagou; 2° au Salep; 3° au Japioca; 4° à l'Arrow-Root; 5° au Lychen-d'Islande; 6° au Cachou.

Ce Vermicelle, ainsi que l'indique le mot *analeptique*, qui veut dire *très-nourrissant*, nourrit beaucoup et donne de l'embonpoint. C'est le potage ordinaire le plus agréable; il a un goût excellent; il est moelleux et se digère avec une rare facilité. Il est tout naturel qu'il soit l'aliment favori des convalescens, des estomacs faibles, des personnes nerveuses et épuisées; qu'il soit également l'aliment le plus recherché des personnes riches qui tiennent à avoir en même tems un potage délicat et une nourriture substantielle et réparatrice.

Le Vermicelle au lichen-d'Islande est choisi par toutes les personnes qui ne sont pas contentes de leur poitrine.

Celui au cachou resserre et est stomachique.

Ces deux dernières espèces de Vermicelles sont un aliment aussi agréable que les quatre premières espèces, qui sont purement nourrissantes.

Une notice indiquant la composition, les propriétés et le mode de préparation, est dérivée avec chaque boîte de ce Vermicelle.

Le seul dépôt est à Lyon, à l'ancienne pharmacie Carhan, place de Terreaux, n° 15.

On trouve, dans la même pharmacie, le sirop *Antiphlogistique* ou contre les inflammations, de Briant, pharmacien à Paris, approuvé et recommandé par un grand nombre de célèbres médecins de la faculté de médecine de Paris, contre les rhumes, enrouemens, catarrhes aigus et chroniques, coqueluche, etc.; le Sirop *Antidartreux*, régénérateur du sang, de Dupont, médecin de Paris; le *Roob Antisiphilitique* végétal, et la mixture de docteur Girardeau de St-Gervais, médecin de la faculté de médecine de Paris; l'*Opial* et les *Pillules Balsamiques* de Guerin; contre la gonorrhée; la *Pommade Anti-Ophthalmique*, de Desault, perfectionnée par le docteur Girardeau (Jean), oculiste-médecin de la faculté de Paris; le *Collyre Ethéré vaporeux* pour conserver et fortifier la vue, par le même.

Un ex-instituteur de l'Enseignement Mutuel désire se placer dans un comptoir ou magasin, pour y être employé à quoi que ce soit; il a les meilleurs répons. S'adresser au bureau du journal.

Une dame, veuve depuis trois ans, sans enfans, désirerait se placer auprès d'une personne seule, en qualité de dame de compagnie: elle sait lire et écrire, travailler en linge, robes et corsets, et tout ce qui concerne la couture; elle a quelques talens d'agrément; au besoin, elle se prêterait aux soins d'un ménage. Elle donnera de bons renseignements. S'adresser chez Mad. Royou, à l'angle des rues Henri et Basse-Ville, n° 2.

GRAND-THEATRE PROVISOIRE.

LE MARI ET L'AMANT, comédie. — MARIE, opéra. — LES VENDANGEURS, ballet.

BOURSE DE PARIS du 5 décembre 1827.

(Deux heures et demie.)

Cinq pour cent, 100 fr. 70
Trois pour cent, 67 fr. 85.
Ducats, 75 fr. 75.

